Image not found or type unknown

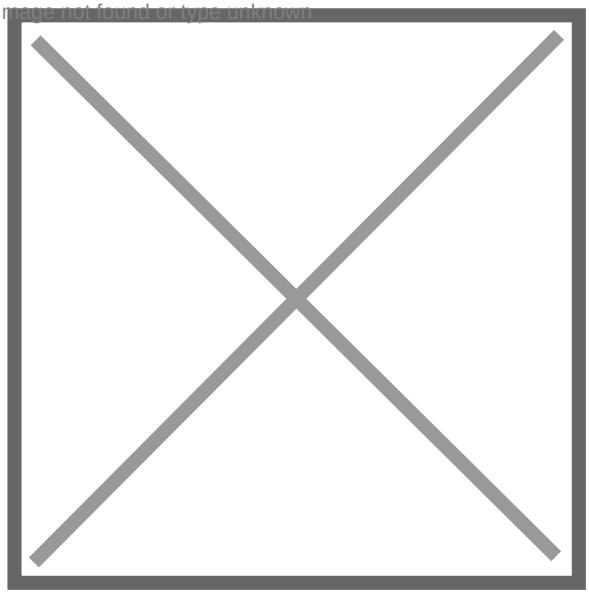

# Licenciement abusif pour motif diplome etranger

Par **leska**, le **14/08/2023** à **13:40**

Bonjour,
En septembre dernier, je suis arrivée en France dans le cadre du regroupement familial. En janvier 2023, j'ai été recrutée en CDI comme Educatrice de jeunes enfants dans une crèche sachant que j'ai passé un entretien puis 2 mois de période d'essai qui se sont averés concluant. Recemment, le 28 juillet soit le dernier jour avant les congés, je me suis entrenue avec la responsable RH pour lui demander des aménagements dans mes horaires de travail pour que je ne fasse pas les ouvertures et les fermetures vu qu'a la reprise je serai a plus de 7 mois de grossesse et c'est la que cette dernière m'a surpris en me m'expliquant que mon diplôme est étranger et que la fonction est réglementée. Elle m'a expliqué qu'elle ne comptait pas me garder sauf si j'acceptais de retrograder en auxiliaire puériculture sinon rupture conventionnelle ou licenciement.
Je me demande comment la RH ne s'est pas rendu compte que mon diplome est étranger qu'après 7 mois de travail? ou si elle s'est servi de cet argument pour justifier son intention de me licencier.
Pour ce qui est de mes compétences: En plus de mon diplôme d'EJE obtenu en Algérie, je suis diplomée d'un Master 2 en communication. J'ai travaillé deux années en crèches en Algérie en plus des 7 mois que je viens de passer dans cette crèche.
Je suis desemparée, je ne sais pas quoi faire. A un mois de mon congé de maternité, je risque un licenciement et avec ma grossesse, je risque de ne pas trouver du travail.
La responsable RH m'a invité verbalement a me présenter devant elle au siège le 02 août dernier, en periode de congé, pour en discuter et comme je n'étais pas prète et que je voulais me renseigner d'abord, j'ai décliné l'invitation en lui envoyant une lettre recommandée lui demandant de reporter cette entrevue pour des raisons d'indisponibilité.
Je souhaite connaitre si elle peut me licencier juste parce que mon diplome est etranger. Que dois je répondre aux propositions qu'elle m'a faites et qu'elle sont les démarches à faire

auprès des prud'hommes et qu''elles sont mes chances pour toute action devant les prud'hommes.
Merci d'avance pour vos conseils.

[ Modifier mon message ][ Supprimer ]

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés